



CESE Wallonie

Pôle Aménagement
du territoire

AVIS

AT.19.77.AV

Parc de sept éoliennes à GEMBLOUX et WALHAIN

Avis adopté le 12/07/2019

Rue du Vertbois, 13c
B-4000 Liège
T 04 232 98 97
pole.at@cesewallonie.be
www.cesewallonie.be

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Type de demande :* Permis unique
- *Rubrique(s) en classe 1 :* 40.10.01.04.03
- *Demandeur :* Alternative green S.A.
- *Auteur de l'étude :* Irco sprl
- *Autorités compétentes :* Fonctionnaires technique et délégué

Avis :

- *Référence légale :* Art. R.82 du Livre I^{er} du Code de l'Environnement
- *Date de réception du dossier :* 12/06/2019
- *Délai de remise d'avis :* 60 jours
- *Portée de l'avis :* Qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement
Objectifs du projet conformément aux objectifs définis par l'art.1^{er}§1^{er}, alinéa 2 du CoDT
- *Audition :* 25/06/2019

Projet :

- *Localisation :* Entre les villages de Sart-Lez-Walhain, Ernage et Sauvenière
- *Situation au plan de secteur :* Zone agricole
- *Catégorie de projet:* 4 - Processus industriels relatifs à l'énergie

Brève description du projet et de son contexte :

Le projet vise l'implantation et l'exploitation d'un parc de sept éoliennes sur les communes de Gembloux et Walhain, d'une hauteur maximale de 122 m. Elles s'implantent entre les villages de Sart-Lez-Walhain, Ernage et Sauvenière, en extension d'un parc éolien existant.

La production électrique annuelle sera en moyenne de 29,9GWh à 36,7GWh selon le modèle considéré.

AVIS

1.1. Avis sur les objectifs du projet

Le Pôle Aménagement du territoire émet un avis défavorable sur le projet tel que présenté.

Bien qu'il salue le très bon potentiel venteux du projet et le fait que celui-ci s'implante en extension d'un parc existant, le Pôle constate que ce projet s'implante de manière groupée à côté des éoliennes existantes sans ordonnancement paysager. Il estime qu'il ne contribue pas à une restructuration paysagère du parc global. En outre, le Pôle constate que le projet présente 5 éoliennes sur 7 en dérogation au plan de secteur. Il y a lieu de s'assurer que les conditions de l'obtention de cette dérogation soient bien remplies et que le projet contribue à une protection et une bonne gestion du paysage. Il remarque également que le projet ne prend pas en considération la chaussée romaine associée à la ligne de partage des eaux entre le bassin de la Meuse et celui de l'Escaut.

Le Pôle estime dès lors qu'une réflexion quant à la recomposition paysagère du parc éolien devrait être réalisée. Elle devrait concerner plus particulièrement l'admissibilité des éoliennes n°1 et 7 plus excentrées du parc global. Il serait aussi impératif de garantir une homogénéité du profil des éoliennes entre le parc existant et celui projeté.

Le Pôle estime qu'une réflexion devrait également être apportée sur les mesures de compensation à définir pour ce projet en prenant en considération les mesures déjà effectives pour le parc existant.

Le Pôle rappelle enfin son avis d'initiative sur le développement éolien en Wallonie du 13 juillet 2018 (Réf. : AT.19.40.AV), émis en commun avec le Pôle Environnement, dans lequel les deux Pôles estiment indispensable la mise en place des outils et réflexions suivants :

- Réalisation d'un document-cadre synthétique au statut juridique clair ;
- Adoption d'un outil de planification spatiale ;
- Elaboration d'une stratégie de suivi des impacts environnementaux.

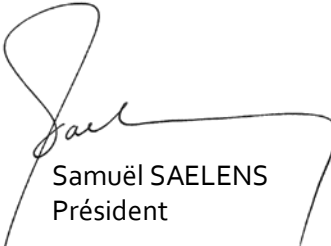
Il renvoie vers cet avis pour plus de détails.

1.2. Avis sur la qualité de l'étude d'incidences

Le Pôle Aménagement du territoire estime que l'étude d'incidences contient les éléments nécessaires à la prise de décision.

Il regrette toutefois que le résumé non technique considère ce projet, pour certains points, comme une extension du parc existant, et pour d'autres, comme un parc bien spécifique. Une évaluation des incidences cumulatives est indispensable pour l'ensemble des points abordés.

Il regrette également l'absence de mention et d'analyse relative à la chaussée romaine aussi bien du point de vue patrimonial que paysager.



Samuël SAELENS
Président